

Arrêté désignant les membres de la commission chargée de tirer au sort d'éventuelles égalités suite aux calculs de répartition des sièges pour l'élection du Grand Conseil

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 60, alinéa 3, de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984;

vu l'article 50 du règlement d'exécution de la loi sur les droits politiques (RELDP), du 17 février 2003;

considérant que l'élection du Grand Conseil aura lieu le 14 avril 2013;

sur la proposition de son président,

arrête:

Article premier Messieurs Cédric Dupraz au Locle, Philippe Bauer à Auvernier, Eric Flury à Marin-Epagnier et Raymond Clottu à La Brévine, sont désignés membres de la commission chargée de tirer au sort d'éventuelles égalités suite aux calculs de répartition des sièges pour l'élection du Grand Conseil.

Art. 2 Ils recevront, à ce titre, l'indemnité de présence des membres du Grand Conseil.

Art. 3 Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Art. 4 La chancellerie d'Etat est chargée de son exécution.

Neuchâtel, le 25 mars 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND